Garantie & Contrat d'adoption

<u>Éleveur</u> Chatterie Luna
Courriel : chatterieluna@hotmail.com
Site internet : http://www.chatterieluna.com
Tél : _____

<u>Adoptant</u> *Nom :* _____
Adresse : _____
Tél. : _____

Type ou race du chaton : *Cornish Rex*
Couleur ou patron : _____
*Papa*_____, *maman*_____
Date de naissance : ___/___/_____ Sexe : mâle □ femelle □

<u>Soins vétérinaires</u>
Vacciné : *1 fois* □ *2 fois* □ *3 fois* □ *(3e vaccin assumé par le propriétaire)*
Vermifugé: *oui* □ _____
Stérilisé: *oui* □ *non* □
Micropucé: *oui.* □ *non* □
Autres (spécifier) : _____

Date de prise de possession : _____

Conditions spéciales : _____

Chaton : Prix _____
Dépôt de réservation : _____(**<u>non remboursable si vous changez d'idée</u>**)
1er versement au premier vaccin: _____
Solde au départ du chaton: _____

Des droits de pension de 20$/jour de retard sont exigibles de l'adoptant d'un chaton réclamé après la date prévue de prise de possession. Un chaton non réclamé 15 jours après la date de prise de possession mentionnée ci-haut, sera considéré comme abandonné et l'éleveur sera en droit de garder le chaton et le dépôt.

Garantie

1) Cette section détaille les termes et conditions du contrat d'adoption et de la garantie s'y rattachant, entre l'éleveur et l'adoptant, tel que stipulé en page 1 du contrat.

.

2) L'animal est couvert par une garantie de santé pour ces périodes :
   - ➢ 7 jours sur les maladies virales (Maximum 150$ de frais de vétérinaire)
   - ➢ 1 an sur les défauts génétiques majeurs mettant en péril la vie de l'animal.

   La garantie est réputée commencer au moment de la prise de possession de l'animal par l'adoptant.

3) La garantie virale sera considérée nulle et non avenue si :
   - ➢ Le chaton n'est pas gardé en quarantaine au moins 10 jours avant d'être mis en contact avec d'autres animaux.
   - ➢ La nourriture est changée pour une autre._____

4) Dans le cas où l'animal montrerait des signes de maladie, l'adoptant a l'obligation d'aviser l'éleveur immédiatement, ou, dans un délai n'excédant pas 24 heures de l'apparition des premiers signes afin de prendre une entente sur les soins à lui procurer.

5) Dans le cas où l'animal serait diagnostiqué avec une maladie ou une malformation grave ou pouvant causer la mort, l'adoptant doit obligatoirement produire un rapport médical complet, incluant le diagnostic et toutes les analyses de laboratoire pertinentes provenant de son vétérinaire.

6) S'il y a décès du chaton, la responsabilité financière de l'éleveur se limite au seul remplacement ou remboursement de la valeur initiale du chaton moins le coût des chirurgies, **au choix de l'éleveur**. L'éleveur ne peut non plus être tenu responsable des frais connexes encourus par l'adoptant. L'éleveur n'est aucunement responsable des animaux qui ont été en contact avec l'animal..

7) L'éleveur ne garantit ni ne fait aucune représentation concernant:
   - ➢ Les possibles réactions allergiques au chat
   - ➢ Les problèmes de comportement de l'animal
   - ➢ Le caractère du chat
   - ➢ La conformation du chat à savoir : la taille, le poids, position des oreilles, la qualité du pelage etc.

Conditions de vente

1) L'acheteur consent à ce que pour toutes raisons où il doit se départir de l'animal, il doit obligatoirement l'offrir l'éleveur en premier, qui aura le choix d'accepter ou de refuser l'animal et/ou d'apporter son aide dans la relocalisation de l'animal. Le propriétaire n'a donc pas le droit d'abandonner son chat à la Société Protectrice des Animaux, dans un refuge ou autres. Par conséquent il ne pourra en aucun cas le faire euthanasier sans le consentement l'éleveur.
2) L'acheteur devra obtenir l'accord de l'éleveur pour faire euthanasier l'animale ce, pour toute raison que ce soit, à l'exception que l'animal soit atteint d'une maladie grave ou qu'il ait été victime d'un accident (avec attestation du vétérinaire certifiant la maladie ou l'accident)
3) L'animal vendu ou donné à une tierce personne (avec consentement de l'éleveur comme indiqué ci-haut) dégage l'éleveur de toutes garanties.
4) Dans l'éventualité du non- respect de une ou plus clauses du présent contrat, la garantie du chaton devient caduque (annulée).

L'adoptant comprend et accepte les termes et les conditions de ce contrat, en foi de quoi signé le : _____

Signature de l'adoptant : Signature de l'éleveur